

PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Préfecture, 15; à PARIS, chez MM. LEHOUVEY et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le *Peuple Souverain* paraît tous les jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du *Peuple Souverain*, doit être adressé *franco* au Directeur-Gérant.

Prix de l'Abonnement :

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
LYON,	8 fr. 50 c.	16 fr.	30 fr.
DÉPARTEMENTS, 12		22	40

Annonces, 25 c. — Réclames, 40 c.

Lyon, le 6 juillet 1848.

C'est décidé : nous allons de mal en pis ! hier, c'était l'incendie; aujourd'hui, c'est l'arrivée d'une bande formidable échappée des barricades de Paris. Et chose incroyable ! le rendez-vous avec l'armée pour un dernier combat paraît avoir été fixé sur l'une de nos plus grandes places !

Quand en finirons-nous donc avec toutes ces réunions d'intimidations ? Il y a quelques jours, c'étaient les promenades des *Foraces*; maintenant, c'est l'armée qui vient à propos de l'on ne sait quoi jeter le trouble, et à défaut d'ennemis tuer le commerce.

Général, la population tout entière a confiance dans votre patriotisme, dans votre amour, votre dévouement à la défense de la République; mais chacun croit que vous poussez la prudence au-delà des bornes, et que votre affection pour l'ordre finirait par le tuer. La ville est parfaitement tranquille, tout le monde le sait, chacun le voit, et vous ne pouvez l'ignorer.

La calomnie est une conspiration permanente; les faux bruits entretiennent la méfiance, ceux qui les accréditent sont des ennemis de l'ordre; il n'est pas de jour qui ne voie naître ses alarmes. Aujourd'hui, des gens qui, sans doute, y voient double, en sont arrivés à conclure, à défaut d'autre chose, que ce déploiement de forces énormes n'a d'autre but que de protéger l'intronisation d'un personnage; pour d'autres, il n'est question de rien moins que de désarmer la garde nationale.

Pour nous, qui croyons à la sincérité de la devise du drapeau de la France, nous serons les derniers à ajouter foi à ces rumeurs, résultat de la peur ou de l'intrigue. Le retour de la monarchie serait non-seulement une atteinte à la souveraineté du peuple, mais encore une violation de tout ce que la révolution de Février a de plus sacré.

Depuis quelques jours des bruits de toutes sortes circulent dans le public, les visites domiciliaires que fait chaque jour la police donnent du crédit à une foule de fables : découverte de conspiration avec plan de bataille, fabrication clandestine de poudre, etc.

L'autorité ne pourrait-elle pas enfin mettre un terme à toute cette engeance de nouvelles ? Ne pourrait-on pas d'abord laisser dans leurs campements et dans leurs casernes ces hommes qui tombent épuisés de fatigue, sans aucun motif sérieux ?

Enfin, il est temps d'en finir avec ces quelques feuilles indigestes, de les forcer à apporter la preuve des fausses nouvelles qu'elles répandent et aussi d'empêcher les vendeurs de journaux de crier des mensonges. Le *Peuple Souverain* ose affirmer qu'il recommande tous les jours à ses crieurs de n'annoncer que la vérité, et ils s'y conforment.

Citoyens, réveillez-vous, il est temps. Le commerce, qui fait la richesse de la France, a besoin de sécurité, et l'étalage continu des bivouacs est loin de la procurer.

Songez que le chemin dans lequel vous nous faites marcher mène à la misère et à la plus effrayante des banqueroutes.

A NOS AMIS LES SOCIALISTES.

Nos amis politiques le savent aussi bien que nous : la presse est comme toute chose, un instrument utile, si on sait s'en servir avec intelligence; sinon, l'instrument usé, les éléments manquent pendant longtemps pour s'en procurer un autre.

Cependant, malgré la connaissance de ces faits, nous savons qu'un organe doit s'élever pour nous faire concurrence, parce que, dit-on, nous ne faisons pas assez de socialisme. Que nos amis le sachent donc bien, le socialisme ne peut avoir qu'une part restreinte dans la presse, sous peine de faire repousser un journal. Car de quoi est avide la généralité des lecteurs ? De nouvelles pathétiques, dans ce moment surtout, et, il faut en être convaincu,

pendant longtemps encore; donc en créant un journal spécial qui serait quotidien, l'insuccès nous paraît imminent. Les causes, les voici : pour qu'un journal de cette nature se soutienne, il faudrait que journellement il se produisît des faits sociaux, pour alimenter la critique et indiquer les moyens par lesquels le mal pourrait cesser d'être; chose impossible, sans qu'on ne soit obligé de se répéter journellement. Ensuite il faudrait avoir pour abonnés des adhérents à l'ordre d'idées sociales émises dans le journal, et ce nombre ne serait certainement pas assez considérable pour que le journal fit ses frais; car en considérant bien tout ce qu'a pu faire la presse spécialement socialiste, on doit rester convaincu qu'elle n'a pu exister que par des revues mensuelles, si ce n'est le journal du citoyen Cabet et celui du citoyen Proudhon qui sont encore politiques et sociaux, et ont pour abonnés les communistes icariens et les échangistes, non pas d'un département, mais de la France entière. Il y a encore à considérer que les revues socialistes qui ont eu du succès jusqu'à ce jour, sont rédigées, ou par des célébrités, ou par des corporations, le tout ayant son centre à Paris; tout essai en province n'a été que de courte durée. Nous engageons donc nos amis à faire corps avec nous; car c'est le seul moyen de conserver un organe utile à Lyon, sous le double point de vue politique et social, et voici à cet effet nos propositions :

La politique sera le fond du journal, et deux colonnes seront réservées au socialisme. Mais comme c'est un accès que nous donnons, et non une complète adhésion, puisque toutes les théories pourront s'y produire, nous désirons que tous les articles soient signés. A. M.

On nous assure qu'il doit se faire à Lyon des désarmements et des visites domiciliaires; c'est à cela qu'on attribue ce déploiement de forces qui porte le trouble et l'inquiétude dans tous les esprits. Tout ceci a pour but, dit-on, de tenir en respect les révolutionnaires, qui *doivent incendier les Capucins*. Nous ne pensons pas que nos gouvernants donneront le change aux hommes qui réfléchissent tant soit peu. Le vrai motif, c'est de faire de Lyon une place d'armes, d'abord pour réprimer l'esprit républicain, et dans les vues de combattre ensuite l'ennemi qui menace nos frontières. En rendant Lyon ville forte sans motifs, les habitants se fussent récriés, tandis qu'en simulant une nécessité, on espère qu'on laissera faire sans opposition.

Nous le demandons : pourquoi les caves de l'Hôtel-de-Ville se remplissent-elles de charpie et de linge ? pourquoi Lyon est-il jonché de soldats ? pourquoi sept généraux à Lyon ? il ne faut pas tant de forces pour calmer une poignée d'hommes ! Donc ce n'est pas seulement pour eux que vous faites de tels préparatifs.

Si c'est pour repousser l'ennemi, au lieu de traquer les républicains comptez sur eux comme la première République l'a fait, et vous verrez, comme alors, des volontaires vous offrir leurs bras et courir à la frontière pour défendre des principes; ce n'est plus que pour cela qu'on se bat aujourd'hui. Tant pis si vous n'en voulez pas, car vous tomberez comme ceux qui vous ont précédés.

UN DERNIER MOT AU CITOYEN

Marius Chastaing, rédacteur en chef de la Tribune Lyonnaise.

Nous ne comprenons pas qu'un journal qui a pour titre : *Revue politique, sociale, industrielle, scientifique et littéraire des Travailleurs*, puisse s'exprimer ainsi en parlant du peuple : « Les canons, dont quelques citoyens s'étaient emparés en février, car nous n'admettons pas qu'ils aient pu les conquérir. » Si ! ils ont été conquis et non dérobés, comme l'a dit un magistrat dont ce journal se fait le défenseur; ils n'ont pas été le résultat d'un vol fait à la République, mais d'une prise sur l'ennemi le plus acharné de la démocratie, l'infâme Louis-Philippe, vaincu par le peuple qui avait pris possession des forts. Sans

nul doute, après la conquête, la propriété des canons était acquise à l'Etat; mais la réclamation, pour être faite avec convenance, n'eut pas dû être une espèce de brutalité; on devait avoir égard aux circonstances. Donc, en considérant l'époque choisie par l'autorité, le peuple a cédé au moment et a bien fait de le faire, puisqu'il a évité une collision; nous lui en avons su un gré infini. Lécitoyen Chastaing, qui parlait avec extase des hommes de 1793, nous étonne encore quand il dit en parlant de nous : « A l'égard du peuple, ceux qui ont essayé de constituer une oligarchie prolétaire, sachant bien qu'ils n'avaient que cette ressource pour être quelque chose, « vû leur médiocrité. » Nous n'avons ni demandé ni cherché à être ce qu'on nous reproche d'être; mais, puisqu'on a voulu que nous le fussions, nous l'avons accepté comme nous venant du suffrage universel. Nous pensons que le rédacteur de la *Tribune* n'eût pas refusé, s'il avait été honoré des votes de ses concitoyens. Nous ne comprenons pas également qu'un démocrate qui a dit souvent qu'il se vouait à la défense du prolétariat, nous fasse des interpellations en faveur de l'avocat général Loyson.

Citoyen Chastaing, en nous donnant asile, vous n'avez pas prétendu faire un sacrifice, car nous ne l'eussions pas accepté, ne voulant rien vous devoir. Vous prétendez que la lettre publiée dans votre journal est le produit d'un conseiller municipal; nous avons lieu d'en douter, car son contenu est la répétition de ce que vous avez dit à diverses personnes. En fait d'attaques au *Censeur*, que vous reconnaissez assez fortement constitué pour y résister, vous devez savoir celles que vous avez dirigées contre lui et quel est l'esprit qui vous guidait. Quoi ! vous, citoyen rédacteur de la *Tribune*, vous méprisez souverainement les attaques personnelles ! Dites donc que c'est bonne aubaine pour vous d'en diriger toutes les fois que vous en trouvez l'occasion. Nous n'avons pas la prétention d'être un aussi bon écrivain que vous, citoyen Chastaing, ni un aussi beau diseur, encore moins un aussi habile homme d'affaires; mais, en fait d'orgueil, nous ne pensons pas que nous puissions rivaliser. Veuillez croire, citoyen Chastaing, que nous tenons peu à continuer une polémique, et que nous sommes bien aises que vous veniez en rester là. Quant à votre correspondant, nous n'en parlons pas et pour cause.

Auguste MORLON.

Actes Officiels.

Le président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif,

Arrête :

Art. 1^{er}. Les ateliers nationaux du département de la Seine sont supprimés.

Art. 2. Des secours continueront à être accordés aux ouvriers sans travail, par les soins et sous la surveillance des Maires des divers arrondissements.

Art. 3. Les mêmes mesures seront successivement appliquées aux ateliers nationaux des divers lieux du territoire de la République.

Art. 4. Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 juillet 1848.

Le Président du Conseil, chargé du pouvoir exécutif,

E. CAVAGNAC.

Le ministre des travaux publics,

RECURT.

Cérémonie funèbre du 6 Juillet.

Le *Moniteur* publie le programme de la cérémonie funèbre, indiquée pour le 6 juillet, en l'honneur des citoyens morts pour la République dans les journées de juin 1848.

En voici les dispositions principales :

Un service religieux sera célébré à dix heures très-précises du matin, sur la place de la Concorde, par des évêques, membres de la représentation nationale.

Le char funéraire portera des corps appartenant à chacun des divers ordres de citoyens qui ont combattu pour la République dans les journées de juin. L'Assemblée, la garde nationale de la Seine, celles des départements, l'armée, la garde mobile, la garde républicaine auront ainsi, dans ce cercueil symbolique, des représentants inanimés de leur dévouement à la patrie. Des tenteurs de

deuil, des couronnes de cyprès et de chêne, une palme, composeront seules les ornements du sarcophage. A l'arrière du char flotteront des drapeaux tricolores, et en avant se détachera cette inscription : *Morts pour la République.*

Après la messe, le cortège funèbre se mettra en marche entre deux haies de troupes rangées depuis la place de la Concorde jusqu'à la Bastille.

Le cortège défilera dans un profond silence, qui ne sera interrompu que par des roulements de tambour et par des chants d'église.

Le char sera suivi par l'Assemblée nationale représentant la famille des victimes au nom de la France entière.

La façade du palais de l'Assemblée et celle de la Madeleine seront tendues de noir, ainsi que les portes Saint-Denis et Saint-Martin; la colonne de Juillet sera enveloppée d'un long crêpe.

Arrivés sur la place de la Bastille, le char et le cortège s'arrêteront à l'entrée des caveaux où seront déposés les cercueils.

Un *De Profundis* sera chanté par le clergé.

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Paris est calme; mais il présente encore l'aspect d'un camp. Partout on voit des fusils rangés en faisceaux, et des soldats se reposant sur la paille des fatigues de la nuit. Le désarmement continue avec succès. Le mouvement des affaires paraît vouloir se ranimer; les travaux de construction reprennent. La commission officieuse des ateliers nationaux, siégeant au ministère des travaux publics, vient d'adopter à l'unanimité une proposition qui est d'un immense intérêt pour les entrepreneurs, les propriétaires, les capitalistes et les ouvriers. Cette proposition va être convertie en un projet de décret, dont l'Assemblée nationale sera incessamment saisie. Il s'agit d'exproprier, pour cause non-seulement d'utilité, mais encore de sécurité publique, la totalité des clos situés dans les quartiers étroits et mal aérés qui deshonorent la capitale et dont les conditions hygiéniques sont mortelles à la santé de la population parisienne. A la place de ces repaires infâmes du vice, on verrait des rues larges, spacieuses, bordées de maisons de trois étages, dont les dispositions intérieures faciliteraient les habitudes de propreté et inspireraient aux classes laborieuses des goûts plus sédentaires. Les habitations saines et salubres ont un attrait dont l'influence morale est incontestable. La circulation devenue beaucoup plus facile diminuerait considérablement les tentatives d'émeutes et d'anarchie. Les moyens d'exécution seraient faciles. Une prime d'encouragement, fixée à tant par mètre, serait accordée par la ville aux constructeurs, et l'on verrait se réaliser, sans de lourds sacrifices, d'importantes améliorations. Nos villes de province s'inspireraient, il faut l'espérer, de suivre l'exemple donné par la capitale, et, avant vingt ans, toutes nos cités, grandes et petites, rivaliseraient d'élégance, de goût et de propreté avec celles de l'Angleterre, de la Hollande et de la Belgique.

Souhaitons que ce projet soit promptement adopté, car il fournira aux entrepreneurs et à une foule d'ouvriers des éléments de travaux productifs qui leur seront pour longtemps assurés.

On voit aux Tuileries, dans l'allée qui va du grand bassin des parterres au perron de la Cléopâtre, un grand carré de terre nouvellement fouillé. On dit que c'est là qu'on a jeté tous les prisonniers qui ont été fusillés dans les Tuileries. — Près de la porte de la Glacière, les murs sont dégradés comme par des coups de balles de fusils, c'est-là, dit-on, que de nombreux prisonniers ont encore été fusillés.

On dit que le citoyen Lamartine prendra aujourd'hui ou très-prochainement la parole pour repousser les accusations qui pèsent sur la commission du pouvoir exécutif. Il entreprendra de prouver qu'elle n'est coupable ni d'une odieuse complicité, ni d'une honteuse faiblesse. Certaines personnes disent même qu'il ne se bornera pas à la défense; il attaquera le pouvoir exécutif actuel en produisant des pièces attestant que la commission exécutive avait demandé au général Cavaignac des forces considérables, et qu'au moment où l'insurrection a éclaté elle n'avait que dix mille hommes à sa disposition. On peut s'attendre à un débat fort grave et très-dramatique.

Il paraîtrait qu'on a résolu d'envoyer en Algérie tous les ouvriers sans travail et qui ne peuvent en trouver en dehors des ateliers nationaux. Il est bien entendu que nulle contrainte à cet égard ne sera exercée. La pensée est bonne, et bonne tout à la fois dans l'intérêt de nos classes ouvrières et de nos colonies d'Afrique.

ASSEMBLEE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARIE.

Séance du lundi 3 juillet.

A deux heures et demie la séance est ouverte.

Lecture du procès-verbal qui est adopté.

Dépôt de nombreuses pétitions.

Le président donne lecture de la lettre suivante :

La commission d'enquête, motivée par le décret du 26 juin dernier, poursuit sans relâche ses travaux. Elle tient régulièrement deux séances de quatre à cinq heures par jour. Il est donc impossible aux membres qui font partie de cette commission de prendre part aux délibérations de l'Assemblée. Ils

demandent à en être dispensés momentanément, et ils vous prient, citoyen président, d'être l'organe de ce vœu auprès de l'Assemblée nationale.

Signé : O. BARROT.

Les citoyens Sallandrouze, Quinelle, Laboulie, Grandville et Fournier demandent des congés qui leur sont accordés.

Le citoyen CAVAIGNAC : Citoyens représentants, la question des ateliers nationaux avait été mise à l'ordre du jour de vendredi. Sur ma demande, vous avez bien voulu la renvoyer à lundi. J'avais pris l'engagement de me renseigner complètement sur la situation, afin que l'Assemblée put voter en pleine connaissance. Je viens tenir cet engagement. L'organisation des ateliers, il faut bien le reconnaître, était formidable, menaçante pour la liberté (Mouvement.) Leur création, pure dans son principe, avait dégénéré, je dois le déclarer cependant, malgré le gouvernement. Les tentatives faites dans ces derniers temps pour arriver à la dissolution étaient sérieuses, si sérieuses qu'elles ont été pour beaucoup dans les derniers événements. Cependant, qu'on le sache bien, la minorité seule des ateliers nationaux a pris part à la lutte; la grande majorité s'est abstenue, quoiqu'elle beaucoup, peut-être, vissent l'insurrection d'un œil sympathique. Cette attitude même était inquiétante pour la société. Aussi, nous avons pensé qu'il n'y avait pas à hésiter à briser violemment cette organisation.

Dès le 24 juin des mesures étaient prises dans ce but. Quelques personnes auraient voulu que tout paiement cessât immédiatement. Nous n'avons pas pensé que cette mesure fut admissible. Nous avons cru qu'on s'exposerait par là à voir traduire en actes les sentiments sympathiques dont je vous parlais tout-à-l'heure. Mais tout en maintenant le paiement aux ouvriers sans travail, nous avons pris toutes les mesures pour éviter les inconvénients de la première organisation. Le paiement se fait dans les mairies et non plus par les mêmes mains. Les cadres des ateliers nationaux ont été détruits soigneusement. Les lieutenants, brigadiers, etc., ont été conservés sur les contrôles lorsqu'ils en étaient dignes, mais, comme les simples ouvriers, ils ne recevront pas davantage. Je le répète donc à l'Assemblée, les ateliers nationaux sont complètement dissous; ils n'existent plus à Paris. (Très-bien!)

Cette grande difficulté surmontée, il nous restait d'autres mesures à prendre pour ramener la confiance, relever le crédit, assurer aux travailleurs sérieux, et c'est les plus grande nombre, autre chose qu'un secours insuffisant. Divers projets de décret vous seront présentés par le citoyen ministre des finances. Nous espérons que l'approbation de l'Assemblée ne leur sera pas refusée. (Très-bien! très-bien! — Marques nombreuses de satisfaction.)

Le citoyen Goudchaux, ministre des finances, donne lecture à l'Assemblée d'un exposé de la situation financière en même temps que des résolutions du ministère. Il annonce la retraite du projet de loi du rachat des chemins de fer, tout en maintenant le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique. Retrait également du projet de décret relatif aux assurances contre l'incendie qui exige de nouvelles études, afin de concilier les intérêts des tiers avec les droits de l'Etat. L'impôt sur les créances hypothécaires sera maintenu pour 1848; mais le ministre déclare formellement qu'il ne sera pas renouvelé.

Le citoyen ministre termine ses communications par la présentation de cinq projets de décrets.

1° Projet de décret relatif à l'emprunt de 150 millions à la Banque de France.

2° Projet de décret concernant les caisses d'épargne. Les dépôts au dessous de 70 fr. seront remboursés intégralement en numéraire. Au dessus de 70 fr. (capital et intérêts) en rentes à 5 0/0 au cours de 70 fr.

3° Projets de décrets relatifs aux bons du trésor émis avant le 24 février ou renouvelés depuis, qui seront consolidés en rentes 3 0/0 au cours de 48.

4° Projet de décret relatif à un nouveau droit à rétablir sur les donations et successions.

5° Enfin, projet de décret ayant pour but de venir en aide aux entrepreneurs du bâtiment.

Le citoyen ministre des finances réclame l'urgence pour le 1° et le 5° projet.

Le citoyen général CAVAIGNAC : J'insiste pour l'urgence, surtout pour le dernier projet. Il importe qu'il soit voté le plus tôt possible ne fut-ce que pour encourager les autres industries, à imiter l'exemple des entrepreneurs du bâtiment. (Appuyé! appuyé!) L'urgence des deux projets est déclarée.

Le citoyen GOUDCHAUX : Je crois qu'il serait bon de déclarer également l'urgence pour les deux projets relatifs aux caisses d'épargne et aux bons du Trésor. Une décision prompte est nécessaire pour éviter les spéculations.

Le citoyen DUCLEUX : Je prendrai la liberté d'adresser une interpellation au citoyen ministre des finances, il annonce le retrait du projet de loi de rachat des chemins de fer. Est-ce un ajournement ou un abandon? (Murmures, l'ordre du jour.)

Le citoyen CAVAIGNAC : Le cabinet avait à opter entre deux mesures; le rachat de chemins de fer ou le remboursement des caisses d'épargne et des bons du Trésor. Le remboursement a eu la préférence; le principe du droit d'expropriation avec indemnité n'en subsiste pas moins. (Approbation sur plusieurs bancs.)

Après quelques débats, et sur la proposition du citoyen Goudchaux et du citoyen Cavaignac, l'Assemblée décrète l'urgence des projets de décrets relatifs à l'emprunt de 150 millions et aux entrepreneurs. Le citoyen Duclerc est entendu. Adoption d'un projet de décret sur les funérailles des victimes tombées pour la défense de l'ordre dans les journées de juin. L'Assemblée nationale et tous les corps constitués y assisteront. Dans toutes les communes de France, des services funèbres auront lieu en l'honneur des victimes. Un crédit de 150,000 fr. est ouvert au ministère de l'Intérieur pour subvenir aux frais d'inhumation des victimes et des obsèques de l'Archevêque de Paris.

Reprise de la discussion du projet de décret relatif aux élections municipales et départementales.

Adoption des art. 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 16.

L'Assemblée a rejeté la publicité des séances des conseils communaux et arrondissementaux. La publicité des séances des conseils départementaux a été adoptée. Adoption de l'ensemble du projet de décret à une très faible majorité et après une épreuve douteuse.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du mardi 4 juin 1848.

Présidence du citoyen LACROIX, vice-président.

A deux heures la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour indique la nomination d'un questeur de l'Assemblée nationale.

Il est procédé au scrutin.

Parmi les votants nous remarquons le citoyen Clément Thomas, qui marche avec peine et en boitant, et se retire aussitôt après avoir déposé son vote.

Pendant le dépouillement du scrutin, le citoyen président tire au sort les deux secrétaires qui devront être remplacés aux termes de l'art. 4 du règlement.

Les deux noms sortants sont ceux des citoyens Edmond Lafayette et Emile Péan.

Le citoyen président annonce que ces élections auront lieu demain dans les bureaux, avec celles des vice-présidents rééligibles tous les mois.

Résultat du scrutin :

Nombre des votants,	709
Majorité absolue,	355
Les citoyens : Laboussière,	255
Général Lebreton,	205
Général Lafontaine,	192
Hauteville,	49

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un nouveau tour de scrutin.

Chronique locale.

Un journal de cette localité, le *Père Duchêne* du parti jésuitique, disait hier que c'est au général Gêmeau et au citoyen Loyson, procureur-général, que Lyon est redevable de la tranquillité dont il jouit. Nous ne sommes pas tout-à-fait du même avis : quant au citoyen général Gêmeau, c'est vrai; notre population lui doit des égards et même de la reconnaissance; mais l'autre, qu'a-t-il fait? Que fait-il? On nous assure qu'au parquet on ne rêve que complots et arrestations, et certes, si quelqu'un doit être remercié du calme profond de notre cité, ce n'est pas un ancien fonctionnaire de Louis-Philippe, l'un des plus chauds partisans des moyens violents, et qui nous semble encore peu apprivoisé avec les idées républicaines. Et le commissaire du gouvernement, Martin Bernard, et le maire provisoire Lafort, et le premier adjoint Grillet, et le conseil municipal actuel, ainsi que l'ancien comité exécutif, et le Club central démocratique, et le bon sens du peuple, comptez-vous cela pour rien? Voilà selon nous, ceux auxquels nous sommes redevables d'un heureux résultat dont on voudrait à tort attribuer la gloire à la magistrature.

Le journal dont nous parlons, s'il était pris au sérieux, aurait pu attirer de graves fléaux sur notre ville, car il n'est rempli que de paroles de haine et de vengeance.

C'est bien à lui et à ses patrons qu'on peut attribuer ce vers du lutrin :

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots?

— Il y a quelques jours que l'on prétendait qu'un officier d'ordonnance avait été enlevé. On nous assure qu'il a été retrouvé à la Croix-Rousse, dans les bras de Vénus.

— Hier soir, Lyon ressemblait à un vaste camp. Plusieurs régiments d'infanterie et de cavalerie, deux batteries d'artillerie, des compagnies du génie sont arrivées vers le soir, et ont bivouaqué sur la place Bellecour et la place des Terreaux, sur les quais du Rhône et à Perrache. Que venaient faire ces troupes? Personne à Lyon ne le sait, excepté peut-être certain magistrat et un journal féminin qui s'est fait son défenseur intéressé. Les uns parlent du désarmement de la garde nationale, sans doute parce que l'ordre a trop bien régné dans notre ville depuis quatre mois; d'autres assurent que l'incendie et le pillage de Lyon ont été décidés par les clubs et corporations. Ces bons royalistes mesurent le peuple à leur aune! Les calomnies retomberont tôt ou tard sur leurs auteurs.

— C'est aujourd'hui qu'ont eu lieu les services religieux dans les églises et les temples du département du Rhône, pour les citoyens qui sont morts en combattant pour la défense de l'ordre social et de la liberté. Si le gouvernement croit à l'efficacité des prières, pourquoi les restreindre seulement aux victimes du parti victorieux? Les autres ne méritent-elles donc pas aussi quelques égards? La charité chrétienne nous engage à prier même pour nos ennemis.

Nous pensions que tout ressentiment devait s'éteindre sur la tombe; le gouvernement qui, le premier, a proclamé la fraternité, serait-il d'un avis contraire?

— Le citoyen Amberg, préfet du département du Rhône, a été nommé préfet du département de la Loire.

Rhône, est arrivé ce matin. Puisse-t-il résister aux pièges et aux flatteries de la coterie qui semble disposée à l'exploiter.

— Hier soir, un promeneur demandait à un officier de lanciers à propos de quoi on les avait fait venir à Lyon. L'officier lui montrant une paire de bottes neuves qu'il venait d'acheter, répondit en riant : « Je suis venu à Lyon à propos de bottes. »

— Les journaux alarmistes ont fait, dans le temps, beaucoup de cas de l'affaire de Givors et ne craignaient pas d'y voir une puissante ramification avec les *Voraces* de Lyon. Tout s'est à peu près réduit aux simples proportions d'une petite rivalité de commune, s'il faut en croire les débats qui ont eu lieu hier au tribunal correctionnel de Lyon, où la cause était en jugement. Voici les faits :

Lagarden nationale de Givors avait, depuis quelque temps, vu de mauvais œil celle de la commune voisine, et celle-ci avait promis, sans doute, de lui jouer un tour. Or, un certain soir, une patrouille de la Montagne passant près du domicile du citoyen Dornain, cabaretier, chez lequel un poste de la garde nationale de Givors était établi, entendit assez de bruit pour croire son intervention nécessaire. De là, altercations mutuelles et quelque peu violentes ; puis, se croyant dans son droit, la patrouille voulut désarmer le poste, ce qui ne put avoir lieu sans qu'il y eût quelques blessures à déplorer.

C'est pour ces faits que quelques citoyens, qui, certes, n'avaient nullement l'air d'être des *voraces*, qui, presque tous, étaient des propriétaires de leur localité, comparaissaient hier devant le tribunal.

Malgré la belle défense présentée par les citoyens Juif et Côte, le tribunal, sur les réquisitions du citoyen procureur de la République, a rendu un jugement par lequel quatre accusés ont été condamnés à trois mois d'emprisonnement, trois à un mois, deux à quinze jours et quatre à six jours.

— On lit dans le *Courrier de l'Isère* :

« Les fortes pluies que nous avons eues ces jours derniers ont fini par faire déborder les eaux de l'Isère dans plusieurs points de la vallée du Graisivaudan. Dimanche, notamment, l'embarcadere était complètement submergé à Grenoble, et en amont de la ville, on apercevait la plaine offrant en plusieurs endroits l'aspect d'un lac ; nous craignons fort qu'il n'en résulte des dommages considérables pour la récolte. A la suite de ces pluies, nous avons vu une neige abondante couvrir non-seulement les pics les plus élevés des Alpes, mais même des points extrêmement rapprochés de la plaine. C'est là, en juillet, un fait tout-à-fait exceptionnel et dont il n'y avait peut-être pas eu, jusqu'à présent, d'exemple. Aussi, un froid très vif s'est-il fait sentir, surtout dans la journée de dimanche. »

« P. S. Nous avons la douleur d'annoncer que la plaine du Bourg-d'Oisans est entièrement inondée et que le pont de Séchilienne a été emporté. »

— Le sieur Clermont, propriétaire du *Pavillon de Flore*, au cours de Grenoble, était depuis quelque temps l'objet d'une surveillance spéciale de la part de l'octroi. Il paraît qu'il était soupçonné de vouloir introduire frauduleusement, dans son établissement, des provisions de boisson. Samedi dernier, il essaya de se venger de la manière suivante des mesures prises à son égard : Un employé de l'octroi, le citoyen Coup Lafronde, se promenait sous les arbres du cours pour y exercer la surveillance prescrite, lorsque Clermont, qui était porteur d'une canne à épée, l'assailit à l'improviste et le frappa de deux coups violents, l'un à la cuisse, qui fit une blessure de quatre centimètres de profondeur, et l'autre à la main gauche, qui fut percée de part en part. Clermont se disposait encore à porter un troisième coup au citoyen Lafronde, lorsque celui-ci parvint à se débarrasser de son agresseur qui était en état d'ivresse, en le poussant dans le fossé qui borde la contre-allée. Quatre artilleurs de la garnison, témoins de cette scène déplorable, désarmèrent le sieur Clermont qu'ils conduisirent au corps de garde du bureau de la police d'où, le lendemain, il a été transféré à la maison d'arrêt. (Idem.)

— AVIS. Les citoyens faisant partie de la corporation des ouvriers veloutiers (façonnés), sont invités à se rendre, dimanche, 9 juillet, à dix heures du matin, chez le citoyen Mollard, petite rue de Cuivre, n° 2.

FRÈRES,

La Liberté nous dit, dans son âge d'enfance,
Je vous protégerai, mais point d'indifférence.

L'Egalité, sa sœur, fille de la Justice,
Nous assure nos droits en bonne protectrice.

Et la Fraternité, en nous tendant ses mains,
Nous dit : voyez-vous, vous êtes tous humains.

Ant. LAURENT, ouvrier tisseur.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ.

L'homme dans l'état de nature, parmi les sauvages même, naît de tout ce qui l'environne ; tous assujettis à son empire en proportion de ses besoins et de ses facultés.

D'où vient que dans l'état de société, c'est un esclave des plus pitoyables ?

Si la Parque n'a pas pour lui enroulé d'or ou d'argent son fuseau fatal, il meurt victime déplorable de la misère, quelque portion de génie qu'il ait reçu en partage.

D'où vient cela ? C'est que nos prétendus législateurs n'ont jamais pu créer ce qu'ils proclamaient à haute voix :

La Patrie !...

Tel est le mal, passons au remède.

Art. 1. L'Etat, qui devient ici une véritable patrie dotera tout homme naissant d'une somme annuelle de mille francs.

Par cet acte, il mettra entre ses mains un équivalent de ce qu'il a perdu n'étant point né dans l'état naturel. L'homme alors, ne gémira plus sous l'affreuse loi du besoin ; l'homme alors, par ce don de sa patrie, sentira l'essor à jamais imprimé à ses facultés et sera possesseur de ce que les socialistes cherchent en ce jour :

La mise du capital aux mains du producteur.

Pour réaliser ce système, que faut-il ? Il faut que le trésor de l'Etat possède 35 milliards ; mais le produit territorial et industriel ne s'élève qu'à six. Hé bien, si tout revenu peut-être considéré comme le vingtième du capital, le capital de la France est donc réellement de 20 fois 6 ou 120 milliards ; donc les Français peuvent de ce jour par des concessions au trésor de l'Etat, l'élever bien certainement à la puissance de 35 milliards, non pas en espèces métalliques, puisque le territoire ne contient pas de mines d'or ou d'argent, mais en espèces conventionnelles.

La partie matérielle du problème étant résolue, abordons la deuxième ou le mode d'administration.

L'impuissance et l'ignorance étant la source de tous les vices et des malheurs des hommes, tâchons d'obtenir sur cette dernière le même avantage que sur l'autre.

L'Etat ouvrirait des Ecoles où l'enseignement le plus profond serait appliqué aux sciences, arts et métiers. Tout homme contraint à secouer les chaînes de l'ignorance, serait forcé dès l'âge de cinq ans jusqu'à dix-huit à suivre les leçons de théorie et de pratique de ces établissements.

Au sortir des écoles, il recevrait en double (l'original restant aux archives) un diplôme signalant sa stature physique et morale. Posons dès cet instant que le degré auquel aurait atteint son intelligence serait pour la société aussi évident que celui de la forme de son corps. Donc,

Art. 2. Tout homme dès l'âge de 18 ans jusqu'à celui de 50 recevant de l'Etat une rente annuelle de 1,000 fr., deviendrait à la fin de chaque année tributaire envers la France d'une somme égale à celle qu'il en aurait reçue, plus la concession de moitié des bénéfices qui lui seraient demeurés.

Ainsi, d'après la manifestation du diplôme, serait exempt de tout tribut l'idiot, ou bien encore le malade et l'infirme, de plus tout homme dépassant 50 ans. Mais l'homme reconnu jouir de ses facultés, s'il ne le faisait, perdrait tous ses droits civils, serait dirigé dans des ateliers de travail forcé, où après un temps proportionné au délit il reviendrait, rentrant dans la société, ressaisir ces droits dont il avait si tristement abusé.

Quant à la perception du tribut, voilà comment on pourrait procéder : sur la réception mensuelle et à domicile d'un douzième de la rente payée par l'Etat, le tributaire ferait contre-signer par les agents de l'autorité l'état de ses affaires, d'où, le terme de l'année échéant, l'inventaire pourrait être exact autant que facile.

Art. 3. L'universalité des Français enverrait à la représentation nationale, dont le siège serait à Paris, trois Députés par chef-lieu de département ; le nombre des représentants serait alors plus en rapport avec la puissance physique de l'orateur, qu'un trop grand concours atténue. La rente s'élèverait au triple pour tout représentant de la nation et le tribut ne le frapperait pas.

L'Assemblée nationale élue et siégeant au Louvre (côté non achevé), nommerait un Représentant-général de la République (siège les Tuileries) auquel elle conférerait le pouvoir exécutif pour 3 ans, puis s'élirait pour 3 mois un propre président qui, devenant le contrôleur des actes du pouvoir exécutif, le remplacerait dès que les deux tiers de l'Assemblée auraient pensé devoir prononcer la déchéance.

Art. 4. L'armée ne serait plus à la charge de l'Etat, seulement il remunererait quiconque se serait signalé par des services rendus à la patrie, en lui conférant des signes de distinction ou des concessions numéraires. Les paiements de la rente se feraient tous les jours pour l'armée, le tribut ne la concernerait point.

Art. 5. Tous les produits, soit de la terre, soit d'une industrie quelconque, seraient tarifés à un prix désormais invariable et ne paieraient aucun impôt, car l'esprit de ce système tend à rendre l'Etat fort riche, ainsi que les particuliers, en raison il est vrai, pour ceux-ci, du degré de leur génie.

Conséquences premières qui dérivent du système ci-dessus.

1o Les enfants parvenus à l'âge de majorité pourront aspirer à un patrimoine plus ou moins puissant selon le degré d'affection et de capacité des auteurs de leurs jours ;

2o Les mariages deviendront naturels et embellis des charmes d'une vraie félicité ;

3o Le paupérisme anéanti ne précipitera plus dans les villes ces hommes dangereux, et connus sous le nom de forçats libérés ; car le vol, l'assassinat et autres crimes, résultant le plus souvent de l'ignorance réunie à l'impuissance, ne se rencontreront plus que par de rares ex-

ceptions, mais alors la société rejetterait pour toujours de son sein les criminels dont la conduite peut lui nuire ;

4o Les mœurs seront pures, la religion fleurira et sera respectée, parce que ses ministres, devenus plus qu'aujourd'hui, membres de la grande famille, verront du même œil tous les citoyens, sans préférence pour le riche ; et s'ils préfèrent un paroissien à un autre, ce sera celui qui aura le plus de vertu !

Enfin, si l'Etat, en suivant ce système, venait à doubler le capital de 35 milliards, quel mal y aurait-il ? Ce serait aussi le signal de l'élévation au même progrès de la rente ; et, si la progression pouvait se maintenir, la France ne serait-elle point appelée à pouvoir, par son ascendant physique et moral, acheter le reste de l'univers ?

Conclusion.

Quand un système, à l'état d'idée, peut recevoir si facilement une solution, je crois qu'il est de la dernière imprudence de s'en remettre au temps, toujours prompt pour les choses, toujours lent pour les idées.

N. B. L'article de la perception du tribut se simplifie ainsi : « Les propriétaires des maisons ou leurs fondés de pouvoir deviendront chargés de cette perception. E. T.

ALGÉRIE.

Le *Sémaphore* de Marseille nous donne les nouvelles suivantes :

« Le paquebot de la compagnie Bazin-Perrier le *Sphinx*, capitaine Bonnefoy, entré hier dans notre port, nous apporte les journaux et la correspondance d'Alger jusqu'à la date du 30 juin.

L'élection d'un représentant, en remplacement de M. Ledru-Rollin, était terminée à Alger ; en voici le résultat : Ferdinand Barrot, 3,055. — Warnier, 1,679. — Mathis, 1,573. — Bodichon, 878. — Maggiolo, 312.

En conséquence, M. Ferdinand Barrot, a été proclamé représentant du peuple en Algérie.

— Le *Moniteur Algérien* publie les nouveaux renseignements suivants sur la reddition de l'ex-bey Achmet :

« De nouveaux détails nous parviennent sur la reddition de l'ex-bey Achmet que le dernier bateau de l'état a amené à Alger. Sans parler des habiles dispositions prises antérieurement par M. le colonel Canrobert, nous allons raconter les faits qui ont précédé de peu de jours cet important événement.

« Des mouvements bien concertés avaient été exécutés dans le nord et le sud, et la retraite du bey, devenue déjà difficile, ne paraissait possible que du côté de l'est par où il aurait pu gagner le pays des Cherfa et des Bradja, dont il avait reçu des promesses d'hospitalité. Pour lui enlever cette dernière espérance, M. le commandant de Saint-Germain organisa une résistance énergique chez les Beni-Melkem, par les soins de Ben-Nasser, frère de Si-Ahmed-Bey ben Chennouf, caïd des Oulad-Chouala. Ces dispositions ne furent pas inutiles, le bey avait en effet quitté Kebaïch sous la protection des Oulad-Abderrahman, et il s'était dirigé vers l'est, où il rencontra les Beni-Melkem qui le firent, par leur bonne contenance à revenir dans les environs de Kebaïch, son ancien refuge. Achmet ne voyait plus de chances favorables, tous les passages du Sahara étaient gardés, le mouvement du colonel Canrobert se dessinait parfaitement et le commandant Saint-Germain s'avancait vers Kebaïch avec 20 spahis réguliers et un goum de 140 cavaliers environ. Il se décida à écrire à ce dernier. A trois heures de Kebaïch, un serviteur du bey, accompagné d'un scheïch des Oulad-Abderrahman, se présenta au commandant et lui remit une lettre de son maître. Le bey sollicitait l'aman, il demandait à être traité avec égards en raison de sa grandeur passée et ne voulait pas que les chefs arabes intervenissent entre lui et l'autorité française.

« Le commandant lui écrivit de venir sans crainte, lui envoya aussitôt son interprète, Amar-ben-Abdallah, brigadier aux saphis, garda pour otage le scheïch des Oulad-Abderrahman, et continua son mouvement au grand trot. Les dispositions des Oulad-Abderrahman donnaient quelques appréhensions ; ils pouvaient facilement, grâce au pays accidenté qu'ils occupent, fermer à nos cavaliers la seule route qui conduit péniblement du Sahara à Kebaïch. Lorsque le citoyen St-Germain arriva sur le dernier plateau qui domine ce village, il vit son brigadier en présence des Oulad-Abderrahman, chez lesquels un fort parti se prononçait pour la résistance. L'on entra en pourparler avec eux, on leur fit envisager leur fausse situation au milieu de trois colonnes qui allaient les attaquer, et ils se déterminèrent à ouvrir le passage, lorsqu'un mameluck d'Achmet arriva. Le bey, pressé par les événements, demandait l'aman pour lui et sa suite, annonçait son arrivée et conjurait le commandant de ne pas lui imposer l'humiliation d'être pris par la force.

« Les Oulad-Abderrahman laissèrent passer alors le brigadier Amar en donnant trois otages comme caution de sa sûreté. Amar arriva près du bey, lui remit la lettre dont il était porteur, et revint bientôt avec lui.

« Le jour même, le bey vint camper dans le Sahara avec M. St-Germain. Les Arabes de tout rang furent éloignés de sa présence et les spahis seuls furent commis à sa garde. Le 7 juin, il était arrivé à Biskara et trouvait dans ce port français un terme à la vie errante et malheureuse que son obstination et ses folles espérances lui ont fait mener pendant si longtemps.

Bouca. — Mohabed-ben-Chabau, qui depuis long-

temps donnait de justes sujets de plainte, est venu le 24 mai à Bougie, sans autre motif que celui de s'enquérir du moment favorable pour enlever les troupeaux de la place; il a été incarcéré et mis à la disposition du procureur-général.

TÉNÉS. — Une collision déplorable a failli éclater entre les habitants du village indigène et quelques Européens égarés par de perfides conseils. Ce village, habité par quarante-cinq familles, entrepris dans le but politique de procurer aux Arabes les avantages de la fixation au sol, a excité la cupidité d'une certaine partie de la population de Ténés, qui avait formé le projet de s'emparer à main armée des maisons et des habitants du village, sous le prétexte que cet établissement était la propriété du chef des affaires arabes, directeur de l'association.

L'autorité a dû prendre des mesures pour qu'un exemple aussi déplorable de la violation de la propriété ne fût pas donné aux indigènes par des Européens. (Akhar.)

BONE, 24 juin. — Le caïd des Hannenchas, Mohamed-Salah, vient d'introduire dans ses vastes prairies le système de fauchaison et de meules usité par les Européens.

C'est un pas de plus fait par les indigènes vers nos usages, et bientôt peut-être vers notre civilisation à laquelle ils empruntent chaque jour quelque chose.

Les pluies continuelles de l'hiver dernier empêchant les Arabes de conduire leurs bestiaux au pâturage, et l'insuffisance de la nourriture ayant donné une extension plus grande aux maladies des troupeaux, le caïd a perdu environ six cents têtes de bétail, race bovine ou chevaline. D'après les conseils de M. le capitaine Allegro, Mohamed-Salah vient, à l'aide de M. Léon Bensamoni, de réunir et d'envoyer sur ses terres de pauvres ouvriers de Bone qui travailleront à lui assurer une réserve de fourrages assez forte pour subvenir aux besoins d'un mauvais hiver.

Les personnes qui usent ainsi de leur influence sur les Arabes, qui les initient à nos coutumes, leur apprennent à chercher le bien-être auprès de nous, travaillent avec succès à une œuvre civilisatrice et méritent les plus vifs éloges. (La Seybouse.)

Allemagne.

SCHLEWIC-NOLSTEIN. — Flensburg, 28 juin. — Ce matin à sept heures, le général Wrangel et son état-major sont partis pour l'armée; toute les troupes, cavalerie, infanterie et artillerie sont parties pour le nord. Les danois sont en force et bien retranchés près et derrière Nadersleben. On croit qu'une bataille aura lieu prochainement.

GÈNES, 28 juin. — Le Chevalier Pelletter, chef d'état-major de la marine royale est parti en toute hâte pour Marnelle, afin de nolisier quelque bâtiment à vapeur, dans le but de renforcer l'escadre italienne qui fait le blocus de Trieste. La frégate l'Euridice et le bateau à vapeur l'Aulion, partiront à la fin de la semaine, pour rallier l'escadre.

NOLSTEIN, 28 juin. — On dit que les danois ont abandonné leurs retranchements près de Nadersleben et évacué entièrement le duché de Schleswig.

Nouvelles diverses.

On nous a blâmé d'avoir reconnu de la bravoure dans les rangs des insurgés, de ces jeunes gens intrépides et trompés, qui, portés à l'ambulance, la tête fendue, murmuraient encore : Mourir pour la patrie ! Nous dirons plus : Il y avait parmi eux, à côté de ces coupeurs de têtes et de ces prostituées qui les excitaient à verser le sang, des cœurs honnêtes où l'humanité n'était pas étouffée, des combattants tout noirs de poudre qui sauvaient les prisonniers, qui protégeaient les parlementaires, qui leur témoignaient un ardent désir de mettre fin à des luttes fratricides.

Une bande d'insurgés, maîtresse du collège Henri IV, et manquant de vivres, refusait de toucher aux provisions de la maison, et de manger, comme ils le disaient, le pain de ces enfants. On sait de quels regrets l'héroïque archevêque de Paris a été entouré aux Quinze-Vingts par les derniers défenseurs des barricades.

Au milieu de tant d'atrocités, on est heureux de trouver un peu de vertu partout, et par conséquent un peu d'espoir de pouvoir encore s'estimer, s'aimer et vivre ensemble dans les mêmes murs sans se mettre en pièces. Voilà ceux pour lesquels nous réclamons non seulement l'indulgence qui ouvre les portes des prisons, mais le bienfait d'une justice rapide qui ne laisse pas les malheureux dans les horreurs d'une détention préventive si rigoureuse, et dans la compagnie de ceux qui, après les avoir égarés un moment, peuvent achever de les perdre pour toujours. (L'Ere Nouvelle.)

Le citoyen Dano va partir pour Teheran, où il occupera, sous le citoyen Sartiges, les fonctions de secrétaire de légation. Le citoyen Dano doit emporter un memorandum adressé au sha de Perse, dans lequel on notifie officiellement à ce prince l'avènement de la République française.

Le bruit de la retraite du citoyen Carteret, sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur, s'est répandu. On disait que le citoyen Sénard avait l'intention de le remplacer par un membre de l'assemblée nationale.

On assure que c'est le citoyen contre-amiral Tréhouart qui va être investi du commandement de l'escadre destinée à conduire les insurgés de juin au lieu de leur transportation.

Le citoyen Trélat, ancien ministre des travaux pu-

blics, vient de reprendre les fonctions qu'il occupait avant la révolution de Février, de médecin à la Salpêtrière.

Tous les membres du ministère se sont réunis hier soir en conseil, sous la présidence du citoyen général Cavaignac, pour s'occuper, dit-on, de certaines révélations importantes qui ont été faites par des insurgés, et qui compromettent plusieurs hauts personnages.

Le télégraphe a porté depuis quelques jours de nombreuses dépêches dans les départements pour faire arrêter un certain nombre d'individus suspects, et pour faire de minutieuses perquisitions.

Depuis que le citoyen Goudchaux s'est chargé du ministère des finances, il a travaillé nuit et jour pour préparer un plan financier, et l'on croit qu'il sera prêt à le présenter à l'assemblée nationale avant la fin de cette semaine.

Les journaux des départements commencent à signaler le retour des gardes nationaux qui étaient venus à Paris. Quelques compagnies qui ont reçu contre-ordre en route, n'ont pas voulu revenir sans avoir passé un jour ou deux à Paris. D'autres allaient se mettre en route lorsqu'elles ont appris que tout était fini, et que le Gouvernement était parfaitement maître de l'insurrection.

On est occupé en ce moment, au ministère de l'intérieur, à composer un récit complet des événements de Juin. Ils seront publiés sous peu de jours au Moniteur.

L'archevêque de Paris a prescrit dans son testament que ses obsèques se fissent avec le moins de pompe possible. On dit que c'est le citoyen évêque d'Orléans qui doit officier pontificalement sur la place de la Concorde.

On a commencé à faire un aperçu des frais auxquels devra entraîner la peine de transportation prescrite par la loi contre les insurgés de juin. Les frais pour nolisier les bâtiments de transport pour la nourriture et l'établissement des colons de la Nouvelle-Icarie dépasseront 25 millions.

On croit que l'état de siège sera levé jeudi soir, 6 juillet, après le service funèbre fait aux victimes des événements de Juin.

Il est question de changer l'uniforme des gardes mobiles; on leur donnerait un uniforme identique à celui de la ligne, sauf les boutons. Cette dépense sera du reste fort peu coûteuse, la tunique n'ayant à subir qu'un changement d'ornement; la partie la plus onéreuse résultera de la substitution du pantalon garancé au pantalon bleu.

Le nombre des corps de personnes tuées pendant les journées de juin, soit du côté de la garde nationale et de l'armée, soit du côté des insurgés et qui n'ont pas encore pu être reconnus est considérable et s'élève à plus de 100. On a pris soin de les inhumer par catégories de barricade où ils ont été trouvés, et l'on a recueilli tous les renseignements de nature à constater l'individualité de chaque victime.

M. Sauvage, administrateur du chemin de fer d'Orléans pour le séquestre, vient de renvoyer une vingtaine d'employés par mesure d'économie.

On assure qu'avant la levée de l'état de siège, le ministère se propose de présenter à l'assemblée nationale une série de mesures réglementaires pour les journaux et d'en demander l'adoption d'urgence.

On lit dans le Moniteur universel : Les insinuations portées à la tribune de l'Assemblée nationale contre un pays voisin par un des membres du dernier Gouvernement, ayant justement ému M. l'ambassadeur d'Angleterre, Son Exc. a cru devoir protester énergiquement, par une note adressée au ministre des affaires étrangères, en date du 27, contre toute application possible de ces paroles au gouvernement et au peuple anglais, dont la loyauté et le caractère repoussent d'eux-mêmes de semblables atteintes. Le ministre des affaires étrangères apprenant la noble susceptibilité de lord Normanby, a répondu la lettre que nous reproduisons ici :

Le Ministre des affaires étrangères à S. Ex. M. l'ambassadeur d'Angleterre.

Milord,

Mon opinion et celle de mon gouvernement est que le gouvernement de S. M. la reine est trop loyal pour avoir pris aucune part d'excitation dans les affreux événements de Paris. Je ne vois nul inconvénient à ce que vous donniez à cette déclaration en même temps qu'à votre note toute la publicité que vous jugerez convenable. Je le verrais même avec d'autant plus de plaisir que ce sera une nouvelle preuve des sentiments réciproques de bonne amitié qui animent nos deux gouvernements.

J'ai l'honneur d'être, Milord, votre tout dévoué.

Signé : JULES BASTIDE.

Depuis quelques jours, on s'entretient dans certains cercles d'une correspondance secrète de l'empereur de Russie avec Louis Bonaparte, par l'intermédiaire du duc de Leuchtenberg. On raconte que le czar désire que Bonaparte parvienne à la dictature, ou, si c'est possible, à l'empire, d'autant plus qu'il est convaincu que le règne de la branche aînée, ainsi que celui de la branche cadette de Bourbon, est passé. On ajoute que c'est l'or de la Russie qui paie les orateurs bonapartistes des boulevards de Paris. La Russie est disposée, en présence de Louis Bonaparte, empereur ou dictateur, à renoncer à la Pologne, et à se dédommager de cela en Orient. On espère également obtenir le consentement de l'Angleterre,

en lui abandonnant une partie de l'Egypte. Qui pourrait dire au moment actuel jusqu'où la Russie, tranquille à l'intérieur, étend sa politique ?

On lit dans la Guienne du 2.

Laincuvelle est arrivée hier à Bordeaux, que la Biscaye s'était soulevée en faveur de Charles VI, et que Cabrera était à la tête du mouvement.

Les négociations se poursuivent pour la modification partielle du ministère. Il paraît certain que le citoyen Carnot sera remplacé. Il est vrai que le général Bedeau avait refusé le ministère des affaires étrangères; mais on assure ce matin que l'on est parvenu à vaincre ses scrupules.

On lit dans l'Ariégeois du 30 juin :

M. Léon Hoëdi, préfet de l'Ariège, poursuit en calomnie, devant les tribunaux compétents, le gérant de la Gazette du Languedoc, journal légitimiste qui s'imprime à Toulouse, à l'occasion d'un article diffamatoire que cette feuille a inséré dans son numéro du 25 juin courant et dont le citoyen Hoëdi n'a eu connaissance que ce matin par une lettre du sous-commissaire du gouvernement de Pamiers.

M. le préfet attaque le journal parce que cette feuille est la première qui, à sa connaissance, signalait un corps de délit saisissable et qu'elle se publie dans le pays où il a le plus d'intérêt à se justifier.

Situation de la Banque de France et de ses succursales, au 29 juin au soir.

ACTIF.	
Argent monnayé et lingots	80,488,317 45
Numéraire dans les succursales	72,152,058 02
Effets arriérés à recouvrer	7,623,638 04
Portefeuille de Paris, dont 27,305,278 f. 57 c. provenant des succursales	114,730,362 63
Portefeuille des succursales, effets sur place, etc.	145,579,118 76
Avances sur lingots et monnaies	10,188,200 .
Avances sur effets publics français	38,392,632 90
Avances dans les succursales	3,616,531 .
Avances à l'Etat sur bons du trésor de la République	50,000,000 .
Rentes de la réserve	10,000,000 .
Rentes, fonds disponibles	11,248,767 56
Placement des nouvelles succursales en effets publics	12,806,741 39
Hôtel et mobilier de la Banque	4,000,000 .
Immeubles des succursales	2,515,105 .
Intérêts dans le comptoir d'Alger	1,000,000 .
Intérêt dans le comptoir national d'escompte	200,000 .
Intérêt des succursales dans les comptoirs nationaux des villes	230,000 .
Effets en souffrance à la Banque	26,611,329 92
Effets en souffrance dans les succursales	12,516,803 .
Dépenses d'administration de la Banque	.
Dépenses d'administ. des succursales	21,545 .
Divers	1,735,868 94
Total	605,657,119 61

PASSIF.	
Capital de la Banque	67,900,000 .
Capitaux des nouvelles succursales	23,550,000 .
Réserve de la Banque	10,000,000 .
des nouvelles succursales	2,980,650 14
Billets au porteur en circul. de la Banque	298,736,200 .
Billets au porteur en circulat. des succurs.	76,397,175 .
Billets à ordre	423,048 86
Compte-courant du trésor créditeur	9,794,372 15
Comptes-courants	75,733,437 54
Comptes-courants dans les succursales	21,322,213 .
Récépissés payables à vue	1,915,500 .
des nouvelles succursales	311,709 .
Traites des succurs. à payer par la Banq.	4,693,633 99
Traites de la Banque à payer par les succursales	1,702,073 .
Dividendes à payer	2,884,999 25
Comptoir d'Alger, sommes son encore employées en bon du trésor	1,108,598 19
Escomptes, intérêts divers et dépenses précomptées	454,060 74
Escomptes, intérêts divers dans les succurs.	239,183 .
Récompte du dernier semestre	422,932 27
Récompte du dernier semestre dans les succursales	320,176 .
Divers	467,364 48
Total	605,657,119 61

Certifié conforme aux écritures.

Le gouverneur de la Banque de France, D'ARCOUT.

Le directeur-gérant, FAURES.

Lyon. — Imp. veuve Arné, gr. r. Mercière, 44.